

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2008

Président : Monsieur BLANCHET André, Maire.

Secrétaire(s) de séance : Monsieur RAULT Gilles

Présents : BLANCHET André, FAVRE Danièle, MOISDON Emille, LE PALMEC Philippe, ALLANIC Christian, ALLANIC Jeanne-Louise, ALLANIC Eric, LAZZARI Jean-Yves, KERGAL Samuel, RAULT Gilles.

Absents : BLANCHET Rémy pouvoir à ALLANIC Christian.

## CANDIDATURES EPICERIE.

Monsieur le Maire, frère de Monsieur BLANCHET Jean-Marc, se retire, de même le pouvoir de Monsieur Rémy BLANCHET, neveu de Monsieur BLANCHET Jean-Marc, ne sera pas utilisé.

Madame FAVRE fait lecture de l'appel d'offre. Il apparaît que les conditions demandées par Monsieur BLANCHET Jean-Marc et Madame PACREAU Françoise ne rentrent pas dans le cadre de cet appel d'offre.

Le conseil examine les 5 candidatures restantes. De l'examen de ces demandes il ressort que deux candidats peuvent être retenus Monsieur et Madame PASCOU - MARZIN et Monsieur et Madame MOUDENNER.

Afin de prendre une décision définitive ces deux candidats seront reçus à la mairie par le conseil municipal le mercredi 22 octobre 2008.

## LETTRE DES HALLES GERMAIN PILON.

Les Membres du conseil municipal ont été destinataires de cette lettre avant la réunion. Le conseil municipal souhaite récupérer le local "Harris", demande à Monsieur BLANCHET Jean-Marc et Madame PACREAU Françoise de libérer la

Pour extrait :

En Mairie, le Jeudi 09/10/2008

Cet extrait doit être affiché à la porte de la Mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.



# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

2

République Française

partie restaurée après incendie afin de procéder à son nettoyage. Le conseil municipal rappelle que les cabanes situées dans la cour de "l'ancienne glacière" sont propriété de la commune. Un rendez-vous à propos du bail est prévu à HOEDIC le 27 octobre 2008 avec Maître DREANO. Un courrier sera adressé aux intéressés afin que le local réparé après sinistre soit libéré pour nettoyage.

## DEMANDE ACHAT DE TERRAIN

Un conseiller municipal souhaite intervenir à propos des ventes, en général, de terrain : Il est prévu qu'une délibération de principe soit adoptée par le conseil au sujet des ventes de terrain. A ce jour elle n'a pu être rédigée, aussi pour tous votes sur ce thème il s'abstiendra jusqu'à ce que cette délibération soit adoptée par le conseil municipal.

Monsieur le Maire va convoqué la commission d'urbanisme le 22 octobre 2008 pour préparer un projet de délibération qui sera soumis au conseil.

- demande d'achat de terrain par Monsieur et Madame VEBER (parcelle 49 jouxtant leur propriété au Nord).

Un conseiller municipal rappelle que plusieurs demandes n'ont pas été retenues par le conseil municipal.

Après discussion, un vote a lieu, résultat : 6 voix POUR 4 CONTRE 1 ABSTENTION.

- demande d'achat de terrain par Monsieur et Madame SIRY / QUINTIN. (ancienne maison de Monsieur LE MOING Henri en face de chez Monsieur et Madame BLANCHET Serge). La demande concerne une bande de terrain de 2 mètres de large sur la longueur du pignon soit : 7,45 mètres.



BLANCHET André  
Signature et cachet

